

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Accord de coopération avec la Communauté germanophone sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'accord de coopération avec la Communauté germanophone relatif à la guidance et au traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

L'accompagnement et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel sont des compétences mixtes, partagées entre l'État fédéral, les communautés et les régions.

Le projet d'accord de coopération entend parvenir à une coopération structurelle entre les différents niveaux de pouvoir afin de promouvoir l'insertion/la réinsertion dans la société, le bien-être et la santé des auteurs d'infractions à caractère sexuel, de même que d'assurer leur accompagnement.

Un avant-projet de loi portant exécution de l'accord de coopération a également été approuvé.

Le projet d'accord de coopération est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Collège des procureurs généraux. Il sera également soumis au Comité de concertation. Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be